



UN LIBRARY

DEC - 6 1979



LIBRARY COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.5/34/L.31
4 décembre 1979

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 106 de l'ordre du jour

REGIME DES PENSIONS DES NATIONS UNIES

Australie : amendement au projet de résolution
figurant à l'annexe II du document A/34/721

A la fin de la section V (Mesures transitoires), ajouter ce qui suit :

"Il est cependant bien entendu que cette autorisation n'ouvre aucun droit à de tels versements complémentaires ou à leur équivalent au-delà de 1980 et que si l'on adoptait en 1980 une formule à long terme aboutissant au versement d'une prestation qui éliminerait une partie ou la totalité des versements complémentaires effectués en vertu des mesures transitoires, le montant le plus faible serait le seul applicable en 1981 et au-delà".